

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le lundi 25 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal des Landes-Genusson, dûment convoqué le 20 avril deux mille vingt-deux s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GIRARD, Maire.

Étaient présents :

Florence BOSSARD, Valérie BAUDON, Amélie DESFONTAINES, Françoise EMSENS arrivée à 19h19, Caroline GABORIEAU, Élisabeth GALAIS, Laurence POINTECOUTEAU, Émilie PIFTEAU, MM. Raphaël CHIRON, Morgan GAUTHIER, Guy GIRARD, Jacky HERLIN, Régis MOUILLÉ, Olivier ROY, Jean-Pierre ROY et Philippe VINET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Damien HILAIRET, Cathy POUPLAIN,
Caroline GABORIEAU a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	16
Procuration(s)	0
Nombre de suffrages exprimés	16
Vote(s) Pour	16
Vote(s) Contre	0
Abstention(s)	0

I exercice du droit de préemption urbain - déclaration d'intention d'aliéner – 17bis rue des Mésanges,

Monsieur le Maire précise que la Commune ayant été destinataire le **25 mars 2022** d'une DIA de **Maitre LELOUP**, concernant l'immeuble cadastré **section AB n°1602** d'une superficie de 411 m² situé aux Landes-Genusson, 17 bis rue des Mésanges en zone urbaine au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et donc soumis au droit de préemption urbain communal, l'avis du Conseil municipal est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** des voix exprimées (15 pour, un conseiller n'étant pas arrivée en séance), renonce à exercer son droit de préemption urbain.

II Médiathèque – rapport d'analyse des offres – décision pour attribution des lots 3,4,9 et 12 et déclaration sans suite des lots 5 et 6.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction d'une médiathèque et d'un accueil commun, le lot n° 1 « Démolition, Désamiantage » a fait l'objet d'une première consultation aux termes de laquelle le marché a été attribué, par le conseil municipal du 4 novembre 2021, à l'entreprise Fabrice TP pour un montant HT de 32 893,75 €.

Les lots 2 à 18 ont fait l'objet d'une deuxième consultation, dont l'avis d'appel public à la concurrence a été publié au Ouest France Vendée des 24/25/26 décembre 2021 et sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des plis fixée au 4 février 2022, à 12h00.

Le Conseil Municipal du 3 mars 2022 a attribué les marchés relatifs aux lots 2, 7, 8, 10, 11 et 13 à 18, déclaré sans suite la consultation relative aux lots 5 « Couverture zinc », 6 « Charpente métalliques, Serrurerie » et 9 « Menuiseries bois » pour les motifs suivants :

- infructuosité en raison d'une absence d'offre remise (lot 6),
- intérêt général en raison d'une insuffisance de concurrence (lot 5) et pour motif budgétaire (lot 9), et autorisé M. le Maire à lancer une nouvelle procédure de consultation pour leur attribution,

Les lots 3 « Gros œuvre », 4 « Charpente bois, Bardages » et 12 « Revêtements de sols, Faïences » ont fait l'objet d'une phase de négociation (lots 3 et 12) ou d'un questionnement des candidats sur leur offre (lot 4).

Suite à l'analyse des nouvelles offres reçues pour les lots 3, 4 et 12 et conformément au classement, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot n° 3 « Gros œuvre » : l'entreprise FL Construction pour un montant de 393 922.31 € HT,
- Lot n° 4 « Charpente bois, Bardages » : l'entreprise LCA pour un montant de 208 167.32 € HT,
- Lot n° 12 « Revêtements de sols, Faïences » : l'entreprise BATICERAM pour un montant de 23 317.34 € HT.

Les lots 5, 6 et 9, restant à couvrir, ont fait l'objet d'une troisième consultation, dont l'avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP n° 22-39442 du 16 mars 2022 et sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des plis fixée au 11 avril 2022, à 12h00.

Suite à l'ouverture des plis, il a été relevé une nouvelle fois une absence d'offre remise pour le lot n° 06 « Charpente métalliques, Serrurerie ». Il convient donc de le déclarer sans suite pour motif d'infructuosité.

Suite à l'analyse des offres et conformément au classement, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot n° 9 « Menuiseries bois » : l'entreprise ADM BRODU pour un montant de 154 178.96 € HT.

Concernant le lot n°05 « Couverture zinc », compte tenu de la nécessité de redéfinir les besoins, il est proposé de déclarer ce lot sans suite pour motif d'intérêt général et de relancer une nouvelle consultation en vue de son attribution.

Concernant le lot n° 6 « Charpente métalliques, Serrurerie » il est proposé de le déclarer sans suite pour motif d'infructuosité en raison d'une absence d'offre remise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** des voix exprimées (16 pour) :

- **APPROUVE** les rapports d'analyse des offres et **VALIDE** leur classement,
- **ATTRIBUE** les marchés pour les lots 3,4,9 et 12,
- **DECLARE** sans suite la consultation relative :
 - au lot n° 6 « Charpente métalliques, Serrurerie » pour motif d'infructuosité en raison d'une absence d'offre remise,
 - au lot n° 5 « Couverture zinc » pour motif d'intérêt général en raison d'une nécessité de redéfinir les besoins, et autorise M. le Maire à lancer une nouvelle procédure de consultation pour leur attribution,

Divers : Monsieur le Maire fait un retour sur les élections présidentielles et la bonne tenue des bureaux. Achat du 13 rue d'Anjou, différents objets mobiliers ont été acquis ayant un intérêt patrimonial mais également indissociables de l'immeuble.

Séance clôturée à 19h55